

PROAGRI
POUR VOUS, AUJOURD'HUI, ET DEMAIN

Appui PAC

Gagnez en temps et
fiabilité dans votre
déclaration PAC

Les + AVANTAGES

- **Sécurisez** votre déclaration PAC
- **Optimisez vos aides**
- **Rassurez-vous** par rapport à une réglementation complexe et évolutive

Vous souhaitez réaliser votre déclaration PAC avec l'appui d'un conseiller ?

Vous voulez faire un point sur la réglementation PAC ?

Vous avez besoin d'être accompagné dans l'utilisation de TéléPac et pour l'obtention des aides ?

Avec Appui PAC, un conseiller vous accompagne individuellement tout au long de votre déclaration.



Le Saviez-vous ?

La Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher accompagne près de 200 agriculteurs chaque année dans leur déclaration.

Appui'PAC

Notre solution d'accompagnement



Lors de votre rendez-vous (en présentiel ou à distance), le conseiller réalise avec vous les étapes suivantes :

- Découpe des ilots parcellaires (si nécessaire)
- Demande des aides découplées et couplées animales et végétales
- Vérification des critères du Paiement Vert (diversité des assolements , taux de SIE - Surfaces d'Intérêt Ecologique)
- Vérification des critères d'éligibilité à l'ICHN et estimation du taux de chargement
- Déclaration MAE (le cas échéant)
- Déclaration BIO (le cas échéant)

Pour aller plus loin

Nous pouvons aussi vous accompagner :

- **Mes Parcelles** : enregistrez toutes vos interventions et présentez les documents lors d'un contrôle

Contactez-nous !

02 54 55 20 08

pac@loir-et-cher.chambagri.fr

Modalités et conditions de vente sur demande.

Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher
CS 1808 - 11-13-15 rue Louis Joseph Philippe
41018 BLOIS

Tél : 02 54 55 20 00
www.loir-et-cher.chambagri.fr

